

Ports propres : le Nouveau port cité en exemple

🏠 ⌚ Mercredi 13/04/2016 à 05H35 | 📍 Aubagne | 🗨️ Réagir

L'Upaca a salué le travail effectué sur le site géré par la Métropole



Selon Véronique Tourrel, cette charte vise avant tout à "placer les ports comme des outils d'aménagement du territoire et de développement économique". PHOTO C-L.M

La Ciotat est signataire, depuis mai 2015, de la Charte de développement durable des ports de plaisance et de pêche de Paca. C'est un texte unique. Pour la première fois, la charte de développement durable des ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur réunit tous les acteurs, institutions et fédérations gravitant "sur" et "autour" des ports de plaisance et de pêche. Lors du salon nautique, René Gaudino, président de l'Upaca (Union des ports de plaisance de Paca et Monaco) et Véronique Tourrel, déléguée générale, ont tenu à expliquer en quoi consiste cette démarche fédératrice.

Complément à la certification européenne "Ports Propres", cette charte vise avant tout à "placer les ports comme des outils d'aménagement du territoire et de développement économique", explique Véronique Tourrel. Le document évoque, à travers trois volets, les enjeux environnementaux, économiques et sociaux de la vie des ports.

Lancée en octobre 2014, il compte aujourd'hui 43 ports signataires (24 en Bouches-du-Rhône, 15 dans le Var, 4 dans les Alpes Maritimes). "Elle permet de mieux faire comprendre aux gestionnaires de ports de plaisance et de pêche tout l'intérêt de positionner leurs équipements et outils d'aménagement du territoire, dans une optique de réussite", explique la déléguée générale.

Des pôles d'attraction

En pratique, la charte permet d'accompagner activement les ports de plaisance et de pêche pour qu'ils deviennent de véritables "pôles d'attraction et d'attractivité". Selon Marc Camus, coordinateur de port nouveau, "de nombreux travaux ont permis d'améliorer la qualité environnementale du Nouveau port", notamment avec la création d'un "point propre", la réfection de la cale de mise à l'eau et de l'aire de carénage ou encore la modernisation de la station carburant afin d'éviter les risques de versements d'hydrocarbure dans les eaux... En 2016, et dans les années qui suivent, l'objectif est de garantir une bonne gestion de la cale de mise à l'eau et de tourner davantage le port vers la ville. "La charte apporte, en dehors des subventions, un excellent outil pour maintenir et améliorer toujours plus sa démarche environnementale", poursuit le capitaine. Certifié en novembre 2011, le port de La Ciotat, souvent cité en exemple, compte parmi les six labellisés "Ports propres", avec Cassis, Port Gardian, Port-Saint-Louis... Grâce à la signature de la charte et de ses engagements, le Nouveau port de La Ciotat a reçu une subvention de 25 000€.

Les 24 ports du conseil de territoire viennent de rejoindre les 19 ports signataires de la charte lancée en 2014. L'Upaca souhaite que les ports franchissent un nouveau cap avec cette charte. L'objectif ? Repositionner les ports comme outils stratégiques d'aménagement du territoire et de développement économique et répondre aux exigences de services du public.

Claire-Lou MULLER et R.A.